

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 23 août 2017

Monsieur Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3867-2013, Phase 2.

Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro

**Sujets, conclusions recherchées et budgets en Phase 2, déposés par *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.**

---

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après les sujets, conclusions recherchées par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en Phase 2 du présent dossier. Notre budget en Phase 2 est également joint.

La présente amende notre demande d'intervention C-SÉ-AQLPA-0024 du 24 août 2016.

Les préoccupations de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, en tant qu'organisme environnemental, portent notamment sur les questions suivantes, lesquelles nous avons regroupé en trois groupes de sujets.

Les orientations de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* pour l'ensemble de ces sujets au présent dossier consistent à :

- D'abord et avant tout, s'assurer que la fonctionnalisation des coûts et la modulation des services respecte la vérité fonctionnelle de chacun de ces coûts, c'est-à-dire la causalité entre les coûts et l'usage complet que ces coûts visent à desservir.

- Fonctionnaliser les coûts et moduler les services d'une manière qui soit cohérente avec l'objectif de retarder le besoin, pour Gaz Métro, d'ajouter de nouvelles infrastructures ou d'ajouter des approvisionnements supplémentaires en services de transport et équilibrage pour répondre aux besoins de pointe.
- Dans le même esprit, fonctionnaliser les coûts et moduler les services d'une manière qui soit cohérente avec l'objectif de transmettre aux clients un signal favorisant l'efficacité énergétique, particulièrement en période de pointe.

□ **Remarque préliminaire commune aux trois groupes de sujets**

~~En premier lieu, il est important de noter que la décision que la Régie sera appelée à rendre sur l'ensemble des sujets vde la présente Phase 2 devra tenir compte (si cette législation est adoptée au cours des prochains mois, en temps utile pour la présente Phase 2) de la forte possibilité que le Parlement du Québec adopte les articles 7 et 9 du projet de loi 106 de la 1<sup>e</sup> session de la 41<sup>e</sup> législature (tel que présenté) qui amendent les articles 49 et 72 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* afin de requérir que ladite Régie tienne compte, dans l'approbation des plans d'approvisionnement gaziers et la fixation des tarifs gaziers, d'une marge de fiabilité de capacité de transport gazier établie par décret.~~

□ **La fonctionnalisation et l'allocation des coûts aux services de fourniture, de transport et d'équilibrage -et- les suivis et compléments**

De façon générale, la proposition de Gaz Métro de fonctionnaliser et allouer aux services de fourniture et de transport les coûts d'une consommation hypothétique à profil uniforme à 100%, et de fonctionnaliser et allouer au service d'équilibrage tout excédent peut paraître séduisante. Selon notre compréhension, elle incite les clients à réduire leurs excédents saisonniers, ce qui constitue un des objectifs que nous favorisons, tel qu'indiqué ci-dessus.

Nous nous inquiétons toutefois de l'aptitude de cette méthode à allouer à tous les clients la totalité des coûts liés à la capacité prévue (incluant une marge). Ces coûts ont en effet été encourus en fonction d'un usage prévu (incluant une marge), lesquels ne sont pas nécessairement tributaires de l'usage réel, celui-ci pouvant être inférieur à l'usage prévu. La fonctionnalisation et l'allocation des excédents de consommation (en volume et en coefficient d'utilisation) en tant que service d'équilibrage risque donc de ne pas permettre le recouvrement complet de ces coûts (qui deviendraient alors échoués, ce dont Gaz Métro traite) ou d'être alloués incorrectement en fonction de l'usage effectif réel plutôt que celui qui avait été prévu lorsque ces coûts furent engagés.

Les coûts échoués en transport et les coûts de la marge excédentaire de transport (pour favoriser le développement des activités industrielles) doivent

être alloués selon une combinaison entre le service moyen (fourniture et transport) et le service excédentaire (équilibre).

En ce qui a trait du service d'équilibrage tel que désormais défini par Gaz Métro, il est vraisemblable que nous recommanderons un accroissement de la part allouée en fonction du coefficient d'utilisation (CU). Ce coefficient devrait être établi non seulement en fonction de la journée de pointe, mais en fonction de la plage des journées de pointe du réseau.

Des modalités particulières devraient être prévues, notamment pour les clients adhérant à la bi-énergie, afin de favoriser la participation à cette option.

□ **Révision de l'offre de service interruptible**

L'augmentation des besoins de capacité de transport et d'équilibrage résultant de la révision de la méthode de prévision de la demande continue en journée de pointe ainsi qu'à la possible future marge de fiabilité en transport génèrent un besoin d'accroître l'offre de service interruptible.

Nous favorisons l'accroissement de cette offre de service interruptible d'une manière qui permette d'accroître la participation de la clientèle d'une manière qui lui soit avantageuse et, corollairement de réduire les départs vers le service continu. (La scission en deux services interruptibles, telle que proposée par Gaz Métro, semble à première vue souhaitable dans un tel cadre, en plus d'autres mesures).

Dans nos représentations, nous préconiseront une approche intégrée selon laquelle l'offre de service interruptible serait conçue en interrelation avec l'offre en efficacité énergétique destinée à la même clientèle, dans le cadre de produits multi-services. Cette approche évitera aussi, entre autres, des effets croisés non souhaitables de l'offre de service interruptible (et de l'offre de service d'optimisation tarifaire – gaz d'appoint concurrence) sur l'attrait des mesures d'efficacité énergétique.

Nous appuyons fortement, dans ce cadre, que l'offre de services interruptibles, vise, selon les termes employés par Gaz Métro, à l'optimisation des coûts d'approvisionnement et permette de réduire ou éviter les achats d'outils de pointe, en permettant également d'écouler les surplus acquis par Gaz Métro. Nous verrons toutefois si les modalités proposées par Gaz Métro répondent à nos préoccupations ci-dessus mentionnées.

Par ailleurs, il est tout à fait logique, dans ce cadre, de reconnaître les coûts de l'option interruptible uniquement dans le service d'équilibrage.

□ **Flexibilité opérationnelle**

Toujours dans la même perspective énoncée sur les deux autres groupes de sujets, il est souhaitable que Gaz Métro dispose de sommes suffisantes pour fins de flexibilité opérationnelle. Ceci réduira le besoin de constructions d'infrastructures et réservations de service permanentes.

Aux fins de soumettre les représentations susdites, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* prendra part aux différentes étapes procédurales fixées par la Régie au présent dossier, en sa phase 2 (notamment par la participation aux séances de travail, des demandes de renseignements, la présentation d'une preuve et d'une argumentation).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", with a horizontal line underneath it.

Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le SDÉ